

Sénat et Chambre des communes—Loi

Comme le signalait le député, lorsque le gouvernement est majoritaire, il cherche à obtenir la majorité au sein de chaque comité sans tenir compte de la représentation des autres partis. Je sais qu'un parti comme le nôtre obtient parfois au sein de certains comités une représentation plus grande que son pourcentage de députés, parfois un peu moindre, mais ces questions font l'objet de négociations et je crois que nous devrions continuer ainsi. Malheureusement, à cause de sa position, le député de Moncton n'était pas à la table de négociation et il n'a donc pas eu l'occasion de faire valoir ses droits. J'espère qu'à la suite de ces discussions, nous pourrions faire quelque chose en ce sens.

Je sais qu'au cours de certaines législatures, lorsque nous avons un plus grand nombre de places, une plus grande représentation au sein des comités que celle que nous avons maintenant—actuellement nous avons un représentant à chaque comité et c'est tout—nous avons donné une place à un créditiste ou à un indépendant. Je le signale simplement parce que, si nous n'avons qu'une place dans un comité, il nous serait difficile de l'abandonner. Si le député demande des places, il devrait s'adresser aux libéraux ou aux conservateurs qui en ont beaucoup.

Je crois qu'on devrait suivre ma suggestion. On devrait donc négocier tous ensemble, y compris le député, pour qu'il soit traité équitablement.

Bref, je ne crois pas qu'on devrait incorporer des règlements détaillés dans une loi. Je ne voudrais pas que la loi sur le Sénat et la Chambre des communes soit modifiée de la façon que propose mon collègue. Je pense que nous devons continuer de rester maîtres de notre règlement et que la composition des comités devrait rester sujette à variation. Cependant, j'estime que le député de Moncton a le droit de faire valoir sa cause.

● (1500)

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, moi aussi je me réjouis que cette question ait été soulevée par le député de Moncton (M. Jones). Cependant, je ne peux pas prêter mon appui à son projet de loi sous sa forme actuelle. Mais j'espère que le débat ne sera pas stérile, que le dialogue nous permettra d'éliminer une injustice flagrante.

Car, c'est effectivement à la Chambre des communes qu'il convient d'examiner la représentation des députés indépendants.

Le député de Moncton m'a fait part à une ou deux reprises des difficultés qu'il éprouvait. D'abord à propos du financement de sa campagne électorale alors que la loi se montre injuste envers lui. Il ne lui est pas permis présentement d'accumuler des fonds en vue de sa prochaine campagne en se prévalant des avantages des dégrèvements fiscaux. La seule façon dont il peut le faire, c'est au moment où on publie les brevets d'élection.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

La deuxième chose dont il a à se plaindre, à juste titre, je crois, c'est de la participation aux comités de la Chambre. Les autres députés qui m'ont précédé dans ce débat ont signalé que rien n'empêchait un député d'assister à n'importe quelle séance de comité et de faire valoir son point de vue. Mais la question qui se pose aujourd'hui, c'est le droit de voter à une réunion de comité.

Je voudrais d'abord traiter de ce qui me paraît une grave diversion dans le débat actuel, la question des chiffres. La Chambre compte 264 députés. Il y en a 32 qui font partie du cabinet, 26 sont secrétaires parlementaires et 3 ou 4 sont membres du cabinet de Votre Honneur. Par conséquent, il en resterait en théorie à peu près 200 de disponibles. Si on multiplie ce chiffre par 2, cela veut dire quelque 400 places aux comités. Les députés de l'autre côté, y compris le député de Calgary Nord (M. Woolliams) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), affirment qu'il n'existe pas autant de postes à pourvoir au sein des comités. Je me demande s'ils ont examiné les comités.

Le harsard de mercredi dernier énumère 26 comités. En comptant une moyenne de 15 membres par comité cela donne 390 postes ce qui est à peu près exact. Il n'y a rien à redire à ces chiffres. Ceux qui disent que c'est un problème mécanique, n'ont pas bien compté. Le problème est beaucoup plus sérieux. On sait bien qu'il y a des députés qui ne désirent pas participer aux comités. Mais je suis très heureux que certains veuillent le faire. Pour moi, le travail de comité est l'un des aspects les plus satisfaisants de mes fonctions parlementaires.

Il est très possible de régler cette question dans le cadre des comités. Deux comités par député me semble une bonne moyenne. J'ai déjà été membre de quatre comités en même temps. On ne peut guère faire plus que d'assister à ses quatre comités et d'y travailler consciencieusement.

Les comités de la Défense et des Affaires extérieures ont beaucoup de succès. Ils ont un certain prestige. Toutefois, pour un comité comme celui des comptes publics, les whips doivent travailler dur pour qu'il y ait quorum. Ce comité étudie soigneusement le rapport de l'Auditeur général. Ses membres doivent se préparer pour travailler efficacement. Et cela demande d'eux une certaine assiduité.

Il faut bien se dire que le député qui essaie de faire consciencieusement son travail au comité des comptes publics n'est pas souvent interviewé à la télévision. S'il y a le moindre relent de scandale ou d'irrégularité, certains membres du comité prennent la vedette. Ils ont leur façon bien à eux de faire sentir leur présence, de faire ces choses qui souvent les aident à se faire réélire.

Je reproche la même chose à ce bill que le député de Winnipeg-Nord-Centre. Le texte de loi me préoccupe. Le bill prévoit:

L'article 4 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes est modifié par l'adjonction de ce qui suit: